

**COMMUNE DE LUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**N° 075-2023**

**Portant sur la fermeture de la salle polyvalente Georges Dumont**

Nous, Maire de la commune de LUX,

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Considérant le sinistre par incendie survenu le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 dans les locaux de la salle polyvalente Georges Dumont, située rue Lucien Jarrot
- Considérant que pour des raisons de sécurité suite à l'incendie susvisé et des menaces qui peuvent en découler sur la construction, l'état de péril grave et imminent a été décrété à compter du 1 juillet 2023.
- Considérant les travaux de sécurisation opérés sur le bâtiment et les autorisations préfectorales.

**ARRETE**

**Article 1 :**

La salle polyvalente est accessible partiellement : l'accès au gymnase, foyer bar, office, sanitaire est autorisé.

Les accès aux autres locaux sont interdits et neutralisés par tous moyens nécessaires.

Toutefois, dans ces zones l'accès n'est réservé qu'aux seuls experts et professionnels chargés de la mise en sécurité de la réalisation de travaux.

Les fluides (eau, gaz, électricité) desservant cette zone sont neutralisés.

**Article 2 :**

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Commandant de la Brigade territoriale de proximité de Gendarmerie de Givry - Buxy, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- Publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122.29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Lux, le 26 Septembre 2023

Le Maire,  
Stéphane BOUÏFFA  
